

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés il a été convenu et arrêté ce qui suit:

(po123été-netrg-ou1314))

Nom du propriétaire: **Mr. et Mme GELINEAU Robert** Tél. 0620 22 22 84 - courriel: rgsables@nordnet.fr

Demeurant a. . : **Étiau - 49320 COUTURES** Tél. 09 80 08 69 58 <http://perso.nordnet.fr/robert.gelineau/123po.htm>

Propriétaire, loue à compter du (date début) **2012 au** (date sortie) **2012**

À: (votre nom et prénom) (Tél.) : (votre n° téléphone) courriel : (votre adresse mail)

Demeurant: (votre adresse) -- (code postal et ville) (Mob. : (votre n° mobile)

Locataire saisonnier qui accepte le studio meublé situé sur la commune des SABLES D'OLONNE, (port Olona) Quai Albert Prouteau, résidence marinas 1 bâtiment R appartement 123, 1^{er} étage, dans le département de la VENDEE (85100) dont la désignation et équipement sont portés au verso.

Condition de location : Pour la période du : (date entrée) **2012** Entrée : 13:30 heures*
Au : (date sortie) **2012** Sortie : 09:00 heures

Le montant de la location est fixé à (prix total) **Euros**, ce prix inclus deux taxes de séjours de, (rien inscrire) €, plus un chèque de caution de **230,00 €** servant d'indemnisation en cas de perte ou dégât. (Non encaisser**), sauf indemnisation. Au cas où celle ci dépasserait la caution le locataire devra en acquitté le surplus dans un délai maximum de dix jours.

Il comprend la fourniture de: (pour : (Nomb. personnes de plus de 13 ans, et (Nomb) enfants de (Ages) et (Ages) ans et (Ages) ans)

*** (si plus de deux personnes de 13 ans) taxes de séjours en plus restant dû, soit : (Nomb.pers.) * 0,38 € * nj = €

- eau froide : 1450 Litres - électricité : 85 KW (par semaine de location)

Au-delà de ces quantités, le locataire en acquittera le prix:

Eau froide : 3,32 € les 1000 litres - Électricité : 0,22 € le KW

Le locataire éventuel, après avoir pris connaissance de la description et l'inventaire, (reconnait demander et accepter cette location saisonnière, uniquement pour la période du : (date entrée) 2012 à 13:30 au (date sortie) 2012 à 09:00, qui clôturera définitivement le contrat), et appose sa signature au contrat; le locataire renverra les exemplaires au propriétaire pour signature.

Le propriétaire ne se trouve engagé vis a vis du locataire que lorsqu'il a reçu le contrat dûment signé par ce dernier, avec un chèque de 25% de la location, je vous laisse la possibilité de vous désister, avant :

: huit jours à partir de la date du contrat, par téléphone et courrier impérativement, (Passé les huit jours sans votre désistement, la location sera définitive, les sommes versées resterons acquise définitivement et sans aucune contreparties. En cas de réponse négative avant les huit jours, par téléphone et courrier, je disposerai à nouveau du studio proposé, la somme versée sera restituée, déduite de 28,00 € pour frais, après retour du contrat avec mention annulation, date et signature.)

Le premier versement de (25 % du prix total) €, après encaissement définitif (le rejet par la banque d'un seul chèque annule définitivement la location sans préavis.) et non désistement avant les huit jours par le locataire, sera à titre d'arrhes et à valoir sur le montant de la location ainsi q'une attestation d'assurance. Le locataire s'engage formellement à verser directement au propriétaire, le solde de la location convenu et restant dû, soit la somme de : (inscrire le solde) €, 3 semaines avant la date d'entrée: (date entrée moins 3semaines) , (ou en plusieurs règlements). la caution de **230,00 €**, (non encaisser**), à l'entrée en jouissance des lieux loués. Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation maxima des lieux par (Nombre) personnes, et qui lui est interdit de sous louer. Au cas ou la capacité maximum serait dépassée, le propriétaire se réserve le droit de modifier ou de résilier le contrat. Il est convenue q'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et du départ du locataire.

** Toute perte ou dégât donnera lieu à indemnisation, caution, sommes versées et dû, resteront acquise au propriétaire à titre de dédommagement, et en cas d'annulation de la location, ou rupture du contrat, *et non présentation le: (date entrée) avant 18:00 heures entraînera aussi la rupture définitive du contrat, même pour cause de force majeure, sauf si l'usager trouve un nouveau locataire pour la même période.

: (votre nom et prénom) se déclare d'accord sur cette location, après avoir pris connaissance des renseignements s'y rapportant, communiqués par le propriétaire, et reconnaît qu'aucune agence, lui a préalablement présenté le studio

De : <http://perso.nordnet.fr/robert.gelineau/> A

LE 2012

(Fait en 2 exemplaires)

Signature du propriétaire:

(mention manuscrite) lu et approuvé

Exemple. N° 1 propriétaire Exemple. N° 2 locataire

Signature du locataire :